



DD FRU
27/03/2018

Comptes Administratifs 2018

Rapport de présentation

Séance du Conseil municipal du 8 avril 2019

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Introduction..... | 3 |
| Résultats de clôture..... | 4 |
| I - BUDGET PRINCIPAL..... | 4 |
| 1 FONCTIONNEMENT..... | 4 |
| 1.1 Recettes de gestion courante..... | 5 |
| 1.1.1 Fiscalité, compensations fiscales..... | 6 |
| 1.1.2 Attribution de compensation CABM et FPIC..... | 7 |
| 1.1.3 Dotations de l'Etat..... | 7 |
| 1.1.4 Autres recettes..... | 8 |
| 1.2 Recettes financières et exceptionnelles..... | 9 |
| 1.3 Dépenses de gestion courante..... | 10 |
| 1.3.1 Dépenses de personnel..... | 10 |
| 1.3.2 Charges à caractère général..... | 11 |
| 1.3.3 Autres charges de gestion courante | 11 |
| 1.3.4 Atténuations de produits..... | 12 |
| 1.4 Dépenses exceptionnelles..... | 12 |
| 2 INVESTISSEMENT..... | 13 |
| 2.1 Recettes | 13 |
| 2.1.1 Recettes « hors emprunt »..... | 13 |
| 2.1.2 Emprunt..... | 14 |
| 2.2 Dépenses | |
| 2.2.1 Dépenses d'équipement..... | 14 |
| 2.2.2 Dépenses financières (hors dette)..... | 15 |
| 2.2.3 Exécution des AP/CP..... | 16 |
| 2.2.4 Dette..... | 16 |
| 3 EPARGNE ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT..... | 17 |
| 4 FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT..... | 18 |
| 5 RATIOS..... | 19 |
| 6 RÉSULTAT DE CLÔTURE..... | 20 |
| II - BUDGETS ANNEXES..... | 20 |
| 1 BUDGET ANNEXE « BÉZIERS CONGRES »..... | 21 |
| 2 BUDGET ANNEXE « PARKINGS »..... | 22 |
| Annexe Dette..... | 23 |
| Structure de la dette..... | 23 |
| Répartition par prêteurs..... | 23 |
| Profil d'extinction..... | 24 |

INTRODUCTION

Dans ce rapport sont présentées de manière synthétique puis commentées, les données issues des documents réglementaires « comptes administratifs » conformes à la maquette budgétaire prévue par l'instruction comptable M14.

En 2018, la gestion budgétaire concernait trois budgets : le budget principal, le budget annexe « Béziers Congrès », le budget annexe « Parkings ».

Les comptes administratifs, pour le budget principal et ces deux budgets annexes, constatent la clôture du cycle budgétaire annuel, et retracent pour chacun des budgets, l'exécution budgétaire annuelle.

Ce sont les documents budgétaires les plus importants puisqu'ils rendent compte de la réalité des opérations budgétaires effectuées durant l'année écoulée.

Les résultats qu'ils font apparaître sont conformes à ceux des comptes de gestion établis par le trésorier municipal.

Pour l'exercice 2018, les comptes administratifs ont été précédés par :

- * le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 21 novembre 2017,
- * le vote des budgets primitifs le 19 décembre 2017,
- * le vote de décisions modificatives, le 10 avril 2018, le 28 juin 2018, le 24 septembre 2018 et le 22 octobre 2018.

Dans le débat d'orientation budgétaire 2018, les objectifs fixés en matière de gestion financière étaient les suivants :

- le maintien des taux d'imposition,
- la baisse des charges de fonctionnement d'environ 2 %,
- la poursuite du désendettement.

Les éléments présentés par la suite permettront de vérifier l'atteinte de ces objectifs en rapprochant les chiffres issus des comptes administratifs 2018 avec ceux de 2017.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 CONSOLIDES

RESULTATS DE CLOTURE

| Libellés | REALISE | | RESTES A REALISER | RESULTAT NET (RAR financés) |
|--------------------------------------|------------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------------|
| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | | |
| Budget Principal | | | | |
| Recettes (R) | 120 174 886,59 € | 47 631 679,08 € | 2 179 000,00 € | |
| Dépenses (D) | 102 980 031,16 € | 51 330 870,29 € | 2 932 000,00 € | |
| Résultat 2018 | 17 194 855,43 € | -3 699 191,21 € | -753 000,00 € | |
| Report résultat antérieur | 2 043 555,01 € | -7 609 147,51 € | | |
| Résultat de clôture | 19 238 410,44 € | -11 308 338,72 € | -753 000,00 € | 7 177 071,72 € |
| Budget annexe Béziers Congrès | | | | |
| Recettes (R) | 505 382,37 € | 9 633,58 € | 0,00 € | |
| Dépenses (D) | 434 913,66 € | 55 794,12 € | 10 518,00 € | |
| Résultat 2018 | 70 468,71 € | -46 160,54 € | -10 518,00 € | |
| Report résultat antérieur | -46 768,44 € | 34 910,62 € | | |
| Résultat de clôture | 23 700,27 € | -11 249,92 € | -10 518,00 € | 1 932,35 € |
| Budget annexe Parkings | | | | |
| Recettes (R) | 1 021 488,40 € | 1 703 500,33 € | 0,00 € | |
| Dépenses (D) | 811 360,40 € | 1 591 239,48 € | 0,00 € | |
| Résultat 2018 | 210 128,00 € | 112 260,85 € | 0,00 € | |
| Report résultat antérieur | 0,00 € | -55 330,16 € | | |
| Résultat de clôture | 210 128,00 € | 56 930,69 € | 0,00 € | 267 058,69 € |
| Résultat de clôture consolidé | | | | 7 446 062,76 € |

L'excédent de clôture consolidé pour le budget principal et les 2 budgets annexes, prenant en compte les restes à réaliser, est donc de : 7,446 millions.

Sur le même périmètre budgétaire, en 2017, le résultat de clôture consolidé était de 3,5 millions.

I - BUDGET PRINCIPAL

1 FONCTIONNEMENT

Les recettes de gestion courante (tableau page 5), progressent de 1,6 % (+ 1,8 million €) entre 2018 et 2017 : 115,180 millions en 2018 pour 113,380 millions en 2017.

Les recettes réelles totales 2018 s'élèvent à 118,043 millions pour 117,695 millions en 2017, soit une hausse de 348 000 € (+ 0,3 %).

Elles sont supérieures aux prévisions (recettes inscrites) : 118,043 millions réalisés contre 115,596 millions inscrits.

Leur taux de réalisation est de 102 %.

Les dépenses de gestion courante (tableau page 10), diminuent de -1,1 % (-1 million €), entre 2018 et 2017.

Les dépenses réelles totales 2018, s'élèvent à 96,651 millions pour 100,5 millions en 2017, soit une baisse de 3,849 millions (-3,83 %).

Elles sont inférieures aux prévisions (dépenses inscrites) : 96,651 millions réalisés contre 100,756 millions inscrits.

Leur taux de réalisation est de 96%, identique à celui de 2017.

Pour le fonctionnement, seront analysées : les recettes de gestion courante, les recettes financières et exceptionnelles, puis les dépenses de gestion courante et les dépenses exceptionnelles.

1.1 Recettes de gestion courante

Elles regroupent : les produits des services et du domaine (chapitre 70), les impôts et taxes (chapitre 73), les dotations et participations (chapitre 74), les atténuations de charges (chapitre 013).

Elles se sont élevées à 115,180 millions en 2018 contre 113,380 millions en 2017.

| Milliers € | 2017 | 2018 |
|--|----------------|----------------|
| Impôts et taxes | 77 418 | 78 012 |
| Contributions directes | 50 488 | 51 148 |
| Impôts ménages | 50 107 | 50 788 |
| Rôles supplémentaires | 381 | 360 |
| AC reçue | 20 704 | 20 620 |
| Attribution FPIC | 1 449 | 1 462 |
| Solde impôts et taxes | 4 776 | 4 782 |
| Dotations et participations | 29 594 | 29 223 |
| DGF | 18 071 | 18 753 |
| Compensations fiscales | 5 648 | 5 780 |
| Solde participations diverses | 5 875 | 4 690 |
| Autres produits de fonctionnement courant | 6 180 | 7 744 |
| Produits des services | 5 354 | 6 904 |
| Produits de gestion | 826 | 840 |
| Atténuations de charges | 187 | 201 |
| RECETTES DE GESTION COURANTE | 113 380 | 115 180 |

Les progressions du produit fiscal et des autres produits de fonctionnement courant expliquent l'évolution à la hausse de ces recettes en 2018.

1.1.1 Fiscalité, compensations fiscales :56,9 millions

Les taux d'imposition votés en 2014, en baisse de 4 %, sont maintenus depuis.

Pour mémoire :

- Taux de Taxe d'habitation : 19,53 %
- Taux de taxe foncière bâti : 26,54 %
- Taux de taxe foncière non bâti : 60,06 %.

L'évolution du produit en 2018, est la suivante :

| Milliers € | 2017 | 2018 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Produit Taxe Habitation (TH et THLV) | 22 017 | 22 210 |
| Produit Foncier Bâti (FB) | 27 466 | 27 933 |
| Produit Foncier Non Bâti (FNB) | 625 | 645 |
| Produit 3 Taxes ménages | 50 107 | 50 788 |

Le produit des 3 taxes augmente de 681 000 € entre 2017 et 2018.

Dans un contexte de maintien des taux d'imposition, cette hausse résulte essentiellement de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition (+ 1,2 % en 2018), ainsi que de l'évolution physique des bases brutes (augmentation du nombre d'articles imposables et/ou actualisation des bases par les services fiscaux).

Pour la taxe d'habitation, l'évolution physique des bases brutes est de - 0,2 % alors que pour la taxe foncière elle est de + 0,9 % , proche de celle de 2017 qui était de + 1 %.

Le produit lié aux rôles supplémentaires évolue peu : 360 000 € en 2018 contre 381 000 € en 2017.

Le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants en vigueur depuis 2008 à Béziers, augmente de 102 913 € :

| Produit taxe d'habitation sur les logements vacants (en €) | 2017 | 2018 |
|--|---------|---------|
| | 546 125 | 649 038 |

En ce qui concerne les compensations perçues pour certaines exonérations fiscales, elles progressent légèrement de 132 000 € (+ 2,3 %) entre 2017 et 2018.

COMPENSATIONS FISCALES

| Milliers € | 2017 | 2018 |
|--|--------------|--------------|
| Compensations TH (condition modeste) | 5 142 | 5 350 |
| Compensations FB (dont condition modeste, QPPV et Exo. longue durée) | 376 | 375 |
| Compensation FNB | 63 | 55 |
| Compensations TP (Taxe professionnelle)/ CFE (Cotisation foncière entreprise) / CVAE(Cotisation valeur ajoutée entreprise) | 67 | 0 |
| Compensations fiscales | 5 648 | 5 780 |

Seule la compensation TH des exonérations accordées aux personnes de condition modeste, est en hausse (+ 208 000 €).

Celles pour le foncier bâti intégrant les compensations des exonérations accordées dans les « Quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPPV) ainsi que les compensations FNB, TP/CFE/CVAE qui servent depuis plusieurs années de variables d'ajustement au sein de l'enveloppe DGF (Dotation globale de fonctionnement), continuent de diminuer avant de disparaître.

1.1.2 Attribution de compensation CABM et FPIC : 22,082 millions

Au titre de l'attribution de compensation, le montant perçu par la ville en 2018 est de 20,620 millions; la diminution de 84 000 € environ résulte de régularisations concernant la médecine du travail mutualisée et du transfert de la compétence GEMAPI effectif au 1^{er} janvier 2018.

En ce qui concerne le fonds national de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC) en vigueur depuis 2012, perçu par la CABM et l'ensemble des communes membres, la part versée à la ville est en légère progression.

| FPIC (Milliers d'€) | 2017 | 2018 |
|--|-------------|-------------|
| Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales | 1 449 | 1 462 |

1.1.3 Dotations de l'Etat : 18,753 millions

L'évolution de la population est prise en compte dans le calcul des dotations; la population totale au 1^{er} janvier 2018 était de 77 393 habitants : elle a progressé de 332 habitants

Population

| | 2017 | 2018 | Ecart |
|------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Population totale | 77 061 | 77 393 | 332 |
| Résidences secondaires | 1 508 | 1 493 | -15 |
| Divers | 40 | 80 | 40 |
| Population DGF | 78 609 | 78 966 | 357 |

La dotation forfaitaire reste stable puisqu'en 2018, il n'y a plus de prélèvement réalisé au titre de la contribution au redressement des Finances Publiques.

Les dotations de péréquation, DSU et DNP continuent de progresser : + 685 000 €

La DGF totale est donc en progression de 646 000 €.

Dotation globale de Fonctionnement (DGF)

| Milliers € | 2017 | 2018 |
|--|---------------|---------------|
| Dotation forfaitaire | 9 224 | 9 221 |
| Effet variation de population | 79 | 42 |
| Effet prélèvement pour péréquation | -72 | -46 |
| Contribution Redressement Finances Publiques | -1 048 | 0 |
| + Dotations d'aménagement (DSU, DNP) | 8 847 | 9 532 |
| <i>dont Dotation de solidarité urbaine(DSU)</i> | 6 895 | 7 442 |
| <i>dont Dotation nationale de Péréquation(DNP)</i> | 1 952 | 2 090 |
| DGF TOTALE | 18 107 | 18 753 |

1.1.4 Autres recettes

| Milliers € | 2017 | 2018 |
|---|---------------|---------------|
| Autres recettes de gestion courante | 12 197 | 12 633 |
| Produits des services (Chapitre 70) | 5 354 | 6 903 |
| Produits de gestion (Chapitre 75) | 826 | 839 |
| Chapitre 74 (hs dotations/compens.) : Particip. | 5 830 | 4 690 |
| Atténuations de charges (Chapitre 013) | 187 | 201 |

Les produits des services : 6,903 millions sont en hausse : +1,5 million.

Ils regroupent à titre principal :

* les recettes liées aux occupations du domaine public (stationnement sur voirie dont forfaits post-stationnement (FPS), marchés, terrasses, maison batelière) : 2,1 million.

* les droits d'entrée perçus pour les différents services, culturel, social (dont petite enfance) et sportif : 1 million,

* les remboursements CABM des prestations assurées par la ville dans le cadre de conventions (par exemple : l'entretien des véhicules) : 1, 371 million .

Les produits de gestion : 839 000 € augmentent de 13 000 €.

Ils comprennent essentiellement :

* les revenus des immeubles (loyers) : 647 924 €

* les redevances versées par les fermiers et concessionnaires : 163 804 €.

Les participations (chapitre 74) : 4,690 millions sont en baisse de 1,188 million.

Cette baisse concerne essentiellement des participations versées par l'Etat et s'explique par :

- la fin du dispositif CAE : en 2018, la ville n'a perçu que 174 K€ au lieu de 887 K€ en 2017,

- le retour à la semaine des 4 jours en 2018 : au titre du fonds de soutien à la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires, la ville a perçu en 2018, 201 K€ de moins,
- la réduction de la part fonctionnement de la Dotation Politique de la ville : la ville a perçu à ce titre 80 K€ contre 290 K€ en 2017 en raison d'une réduction des projets subventionnables.

Les atténuations de charges sont en légère progression et se sont élevées à 201 000 € en 2018 : elles comprennent essentiellement les remboursements d'indemnités journalières.

1.2 Recettes financières et exceptionnelles

| Milliers € | 2017 | 2018 |
|--|--------------|--------------|
| Recettes financières et exceptionnelles | 4 316 | 2 863 |
| Produits financiers | 135 | 1 306 |
| Produits exceptionnels | 4 181 | 1 557 |
| <i>Cessions d'immobilisations</i> | 3 778 | 450 |
| <i>Produits exceptionnels divers</i> | 342 | 889 |
| <i>Autres</i> | 61 | 218 |

Les produits financiers ont augmenté en 2018 : en complément de l'indemnité perçue annuellement au titre du fonds de soutien pour les prêts structurés qui ont été renégociés (86 401 €), du remboursement d'intérêts par VIATERRA pour les avances perçues (53 679 €), 1,166 million a été perçu au titre de participations de la SEM PFO (256 697 €) et de la SEM Occitane de restauration (905 405 €).

Les recettes exceptionnelles comme les dépenses qui seront présentées en page 13, de par leur nature, connaissent d'une année sur l'autre des variations pouvant être très importantes. En 2018, elles ont diminué de 2,6 millions.

Ont été réalisés en 2018:

- **Cessions de bâtiments, terrains communaux, matériel et véhicules** : 450 K€, la principale recette concernant l'école des Vendanges pour 342 000 €,
- **Produits exceptionnels divers**: 889 K€ dont 760 K€ correspondent au versement de l'excédent de clôture pour la ZAC du Capiscol Bas et 129 K€ pour des remboursements suite à divers sinistres.

Recettes de fonctionnement courant (hors produits financiers et exceptionnels)

CE QU'IL FAUT RETENIR

Une progression de 1,8 million qui provient de la hausse des produits des services et du domaine (occupations du domaine public), des recettes fiscales (produit fiscal et compensations fiscales), des dotations versées par l'Etat..
Ces hausses ont largement compensé la baisse enregistrée pour les participations de l'Etat (chapitre 74).

1.3 Dépenses de gestion courante

Elles regroupent : les charges à caractère général (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012), les charges de gestion courante (chapitre 65), les atténuations de produits (chapitre 014).

Elles se sont élevées à **93,6 millions** en 2018 contre 94,6 millions en 2017.

| Milliers € | 2017 | 2018 |
|--|---------------|---------------|
| Dépenses de gestion courante | 94 567 | 93 571 |
| Charges à caractère général (Chap.011) | 17 650 | 19 198 |
| Charges de personnel (Chap.012) | 61 204 | 60 537 |
| Charges de gestion courante (Chap.65) | 15 538 | 13 688 |
| Atténuations de produits (Chap.014) | 175 | 148 |

Elles sont en diminution en 2018 de près de 1 million (996 K€, soit - 1,05 %).

Cette diminution est imputable à la baisse des charges de gestion courante (- 1,8 million) ainsi qu'à celle des charges de personnel (- 0,7 million).

En revanche, les charges à caractère général sont en progression : + 1,5 million.

1.3.1 Dépenses de personnel : 60,537 millions

Il convient de retraiter le montant 2018 car il comprend les charges de personnel du service prestations événementielles qui, en 2017, relevaient du Budget annexe « Béziers Événements ».

| Dépenses de personnel (Chapitre 012) Milliers € | 2017 | 2018 | | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Budget principal (source : Compte Administratif) | 61 204 | 60 537 | | |
| Service "Prestations Événementielles" (Source : Logiciel RH Paye) | 1 709 (1) | 1 643 (2) | | |
| Montant 012 sans le service " Prestations Événementielles" (périmètre 2017 du Budget Principal) | 61 204 | 58 894 | -2 310 | -3,77% |

(1) En 2017, les dépenses de personnel (Chapitre 012) du Budget principal, soit 61,204 millions, regroupaient les salaires de tous les services à l'exception de ceux rattachés au Budget annexe Béziers Événements : services " Prestations événementielles " et " Palais des Congrès ".

Les dépenses de personnel du Budget annexe, " Journal de Béziers " relevaient déjà du Budget Principal.

(2) En 2018, les dépenses de personnel du service prestations événementielles ont été intégrées au chapitre 012 du Budget Principal.

Pour avoir le " bon taux d'évolution "des dépenses de personnel, relatives à un périmètre budgétaire identique, il convient donc de déduire du montant 2018, la masse salariale correspondant au service "Prestations Événementielles" : on obtient 58,894 millions.

A périmètre identique (sans les dépenses de personnel du service « Prestations événementielles », les dépenses de personnel 2018, sont en baisse de 2,310 millions soit - 3,77 %.

La baisse de 2,310 millions résulte principalement d'un effet cumulé « Pyramide des âges » avec un nombre de départs en retraite de 66 en 2018 (après 72 en 2017) qui n'ont pas donné lieu à des remplacements (sauf cas exceptionnels) et aussi, de la réduction du nombre de contrats « accompagnement à l'emploi » (CAE) : en 2017, la masse salariale des CAE était de 1,455 million alors qu'en 2018 elle n'a été que de 234 K€, soit une baisse de 1,221 million.

1.3.2 Charges à caractère général : 19,198 millions

Elles regroupent les dépenses relatives aux fluides (eau, énergie), achats de fournitures, petit équipement, prestations de service, entretien maintenance, ...
Elles sont en progression en 2018, de 1,5 million.

Les hausses (supérieures à 10 % et à 50 000 €) ont concerné :

- l'eau et l'assainissement : + 217 K€,
- les carburants : + 179 K€ (Hausse des tarifs),
- les achats d'autres matières et fournitures : + 113 K€,
- l'entretien des réseaux : + 194 K€ (plus d'interventions sur les réseaux, eau et pluvial)
- l'entretien du matériel roulant : + 162 K€ (réparations plus nombreuses),
- la maintenance : + 80 K€,
- les rémunérations d'intermédiaires et honoraires : + 896 K€ (dont contrat avec EFFIA au 1^{er} janvier 2018 pour le stationnement sur voirie : 751 K€),
- les frais de nettoyage des locaux : + 57 K€,
- les taxes foncières : + 80 K€ (suite à l'intégration au Budget Principal du Budget annexe Locations commerciales en 2018, paiement de la taxe foncière pour les Galeries Lafayette).

Ces hausses ont été atténuées par des baisses d'autres dépenses :

- Fournitures de petit équipement : - 110 K€,
- Primes d'assurances : - 156 K€,
- Autres frais divers : - 73 K€,
- Réceptions : - 73 K€.

1.3.3 Autres charges de gestion courante : 13,688 millions

Elles regroupent la participation d'équilibre versée au budget annexe à caractère administratif « Béziers Congrès », les contributions versées au service départemental d'incendie et de secours, aux syndicats intercommunaux, les subventions de fonctionnement versées au CCAS ainsi qu' aux associations, les indemnités, frais de missions et cotisations retraite des élus.

Elles diminuent de 1,850 million, la baisse principale concernant la participation versée au Budget annexe « Béziers Congrès », le service « Prestations événementielles » ayant été réintégré au Budget Principal en 2018 : la participation qui était de 2,110 millions en 2017, a été de 225 K€ en 2018.

Les principales hausses ont concerné : la contribution versée au SDIS (+ 46 K€), les subventions versées aux associations (+ 164 K€).

En revanche, les autres contributions comprennent les participations versées aux syndicats, suite au transfert de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, ont diminué.

1.3.4 Atténuations de produits

Il s'agit des remboursements de dégrèvements accordés par l'Etat pour la taxe d'habitation sur les logements vacants ainsi que le reversement au CCAS du Fonds d'aide aux jeunes perçu du Département.

Leur montant a été de 148 K€ en 2018, contre 175 K€ en 2017.

1.4 Dépenses exceptionnelles

| Milliers € | 2017 | 2018 |
|-----------------------------------|-------|------|
| Dépenses exceptionnelles larges * | 3 352 | 677 |

* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)

En forte baisse en 2018, elles ont concerné :

- les titres annulés sur exercices antérieurs : 65 K€,
- les subventions exceptionnelles versées aux associations : 178 K€
- les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion : 242 K€ qui comprennent les indemnités versées aux commerçants suite aux travaux de voirie ainsi que celles versées suite à jugements ou mise en œuvre de protocoles transactionnels.
- les intérêts versés sur ligne de trésorerie et des charges d'intérêts complémentaires versés sur certains contrats de prêts : 169 K€.

Dépenses de fonctionnement courant (hors charges financières et exceptionnelles) CE QU'IL FAUT RETENIR

Une baisse de près de 1 million qui provient de la baisse des dépenses de gestion courante et de personnel, supérieure à la hausse des charges à caractère général.

Exécution du contrat signé avec l'Etat

Le contrat signé avec l'Etat le 19 juin 2018 prévoit les évolutions suivantes pour les dépenses réelles de fonctionnement avec un taux de 1,5 % annuel :

| Rappel base 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------------------|---------------|---------------|---------------|
| 100 156 064 € | 101 658 840 € | 103 183 281 € | 104 731 030 € |

En 2018, sans effectuer aucun retraitement, le montant des dépenses réelles de fonctionnement du compte administratif et du compte de gestion est de : **96 651 205 €**, inférieur de 5 007 634 € au montant maximum figurant dans le contrat.

Par rapport à la base 2017, les dépenses réelles de fonctionnement sont en **baisse de - 3,5 %**.

En retranchant des dépenses 2018, les charges comptabilisées en Atténuations de charges (148 395 €) et celles retracées en 2017 dans des budgets annexes, réintégrées au Budget principal en 2018 (2 046 812 €), afin d'avoir des bases comparables, on obtient : **94 455 998 €**.

Par rapport à la base 2017, les dépenses réelles de fonctionnement sont en **baisse de - 5,69 %**.

2 INVESTISSEMENT

Les recettes réelles (hors opérations d'ordre ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie), augmentent de 6,7 millions par rapport à 2017 : leur taux de réalisation est de 83 % (77 % en 2017).

Leur montant est de **34,550 millions** (27,862 millions en 2017).

2.1 Recettes

| Milliers € | 2017 | 2018 |
|--|---------------|---------------|
| Recettes réelles d'investissement | 27 862 | 34 550 |
| FCTVA et Taxes d'urbanisme (Chap.10 hors 1068) | 1 651 | 3 237 |
| Subventions y cp produit amendes de police (Chap.13) | 3 196 | 3 752 |
| Emprunt (Chap.16 ycp cautions) | 7 514 | 7 906 |
| Immobilisations financières et autres (Chap.21, 23, 204 et 27) | 5 745 | 8 232 |
| Excédent de fonctionnement affecté | 9 756 | 11 423 |

2.1.1 Recettes « hors emprunt »

- **Le Fonds de compensation de la TVA** (calculé à partir des dépenses d'investissement 2017) et **les taxes d'urbanisme** (Taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement) se sont élevés à : 2,639 millions pour le FCTVA et 598 000 € pour les taxes d'urbanisme.

- **Les subventions reçues** soit 2,102 millions proviennent :

* de l'Etat, 58,7 % (1,234 million) : pour diverses opérations réalisées dans les quartiers prioritaires Centre ville et Devèze, au titre de la Dotation politique de la ville et des financements de la DRAC pour divers projets à caractère patrimonial.

* de la Région, 14,6 % (307 K€) pour l'aménagement de la Place Jean Jaures,

* de la CABM : 7,8 % (164 K€), essentiellement Fonds d'aide à l'équipement des communes (FAEC) pour la Place Jean Jaures,

* de divers partenaires (dont Hérault Energie pour l'éclairage public), 15,5 % (327 K€).

- **Les immobilisations financières et autres**, soit 8,232 millions concernent principalement:

* les remboursement d'avances de trésorerie versées dans le cadre de conventions avec VIATERRA : 7,850 millions remboursés, pour la ZAC de la Courondelle / Grandes Vignes, la ZAC de l'Hours pour les bureaux et la ZAC du Quai du Port Neuf.

* et le versement de 300 000 € à titre d'acompte sur la vente du foncier Parking/ J Moulin Gare du Nord.

- Enfin, l'**excédent de fonctionnement affecté**, soit 11,423 millions, correspond à la part d'excédent de fonctionnement constaté lors du vote du compte administratif 2017, que le Conseil municipal a décidé d'utiliser pour financer les dépenses d'investissement 2018.

2.1.2 Emprunt

| BP 2018 Inscriptions cumulées | CA 2018 Emprunts mobilisés |
|----------------------------------|-------------------------------|
| 9 800 000 € | 7 900 000 € |

En 2018, le montant d'emprunt mobilisé a été de 7,900 millions :

- **3 millions** contractés auprès du Crédit mutuel sur une durée de 15 ans à taux fixe de 1,25 %,
- **3 millions** contractés auprès de la Caisse d'Epargne sur une durée de 20 ans : durant 5 ans à taux fixe de 0,97 % et ensuite indexé sur Euribor + 0,81 %,
- **1,9 millions** contractés auprès de la Banque Postale sur une durée de 15 ans à taux fixe de 1,38 %.

2.2 Dépenses

Les dépenses réelles d'investissement ont été de 42,446 millions d'€ et leur taux de réalisation de 83 %.

Elles regroupent, les dépenses d'équipement, les dépenses financières (remboursement du capital de la dette et immobilisations financières).

2.2.1 Dépenses d'équipement

| Milliers d' € | 2017 | 2018 |
|--|---------------|---------------|
| <i>Dépenses d'équipement</i> | 20 289 | 22 885 |
| Dépenses directes d'équipement | 17 703 | 20 094 |
| Dépenses indirectes (Subventions d'équipement) | 2 586 | 2 791 |

Après une hausse de 3,4 millions en 2017, **les dépenses directes d'équipement progressent encore de 2,6 millions en 2018.**

Elles ont concerné des travaux, des acquisitions, des frais d'études. Leur taux de réalisation est de 83,5 % en 2018.

- **des travaux (16,250 millions)**, notamment :

* **des aménagements d'espaces publics et voiries** : la fin des travaux de requalification de la Place Jean Jaurès (6,5 millions), la jonction Halles / Place de la Madeleine (1,8 million), le rond point de la Légion d'Honneur Bas des Allées (773 K€), l'aménagement de la Place Riciotti (212 K€), le Giratoire Coubertin, Blattes (443 K€), la création d'un cheminement au bord de l'Orb (153 K€), les études préalables pour la liaison 9 écluses Acropole : 153 K€, la mise en accessibilité de voirie et de trottoirs : 180 K€, la poursuite du programme des fresques : 65 K€ et d'autres opérations de voirie (VC 13, Trottoirs Avenue Henri Galinier).

* **dans divers bâtiments** : les travaux dans les écoles dans le cadre de l'autorisation de programme : 1,7 million, dont 227 K€ pour le groupe scolaire Pelisson/Barbeyrac, la façade du Théâtre municipal : 644 K€, le centre de vidéo surveillance Place Garibaldi : 304 K€, la toiture et les menuiseries du Gymnase Jean Perrin : 216 K€, des travaux au Stade de la Méditerranée notamment pour l'accès en ligue II de l'ASB Foot (1,2 M€), la toiture du Château de Montfloures (119 K€).

* **d'éclairage public** : dans le cadre du plan lumière (renouvellement des équipements) : 116 K€

* **d'aménagement d'espaces verts** dans différents sites (Parking Place du 14 juillet, accès parking Canal Fonseranes, ALSH St Jean d'Aureilhan, Allée du Moulin de Cordier, Jardin St Jean des Anneaux, Plateau des Poètes : 140 K€ .

- **des acquisitions (3,465 millions)**: il s'agit d'acquisitions d' immeubles (Maison Fournaise, Immeubles 14 rue Française et 9 rue du Capnau : 695 K€), d'acquisition de matériel de transport pour 398 K€, de matériel technique pour 739 K€, de matériel et mobilier de bureau pour 472 K€ et autres dont matériel informatique.

- **des frais d'études** (dont révision du PLU) et des achats de logiciels pour 302 K€.

Les dépenses indirectes correspondent aux subventions d'équipement versées 2,794 millions en 2018, dont les principaux bénéficiaires sont :

- **VIATERRA** : 760 000 € correspondant à l'affectation de l'excédent de la ZAC du Capiscot Bas au financement de la ZAC de l'Hours, 450 000 € pour la ZAC de l'Hours, 324 540 € pour la requalification du centre ville, 423 336 € pour la prise en charge des échéances d'un emprunt garanti pour la ZAC des Grandes Vignes,

- **la Communauté d'agglomération** : 501 460 € pour les travaux effectués sur les réseaux unitaires et 168 750 € correspondant au solde du fonds de concours relatif à la voirie d'accès au site de Fonseranes.

2.2.2 Dépenses financières (hors dette)

Il s'agit des avances de trésorerie remboursables d'un montant de 11,150 millions, versées à VIATERRA.

1,5 million pour la ZAC de l'Hours; 2,8 millions pour les bureaux de l'Hours; 3,8 millions pour la ZAC du Quai du Port Neuf; 3,050 millions pour la ZAC des Grandes Vignes.

2.2.3 Exécution des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP)

Cinq autorisations de programme ont été votées depuis 2014 et sont en cours d'exécution.

En milliers €

| Intitulé de l'AP | Montant | Crédits de paiement réalisés au 01/01/2018 | Crédits de paiement votés en 2018 | Crédits de paiement consommés en 2018 | Crédits de paiement à financer en 2019 et au delà |
|---|---------------|--|-----------------------------------|---------------------------------------|---|
| Accessibilité (2016 - 2021) | 5 195 | 444 | 290 | 180 | 4 571 |
| Eclairage public - Plan lumière (2015 - 2020) | 3 647 | 1 478 | 682 | 679 | 1 490 |
| Ecoles (2015 - 2020) | 7 585 | 1 792 | 2 014 | 1 680 | 4 113 |
| Embellissement du centre ville (2015 - 2020) | 26 000 | 14 246 | 10 928 | 10 519 | 1 234 |
| Liaison 9 écluses Acropole (2018 - 2022) | 6 800 | 0 | 350 | 153 | 6 647 |
| Total | 49 227 | 17 960 | 14 264 | 13 211 | 18 055 |

Au 31/12/2018, le taux global d'exécution des AP/CP est de 63,3 %; pour celles s'achevant en 2020, il est de 79,8 %.

2.2.4 Dette

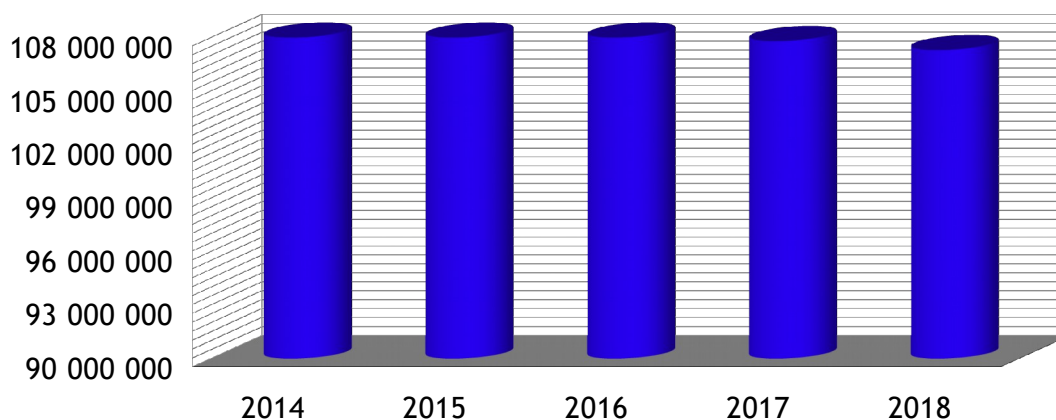
L'annuité de la dette, donc la dette remboursée, s'est élevée à 11,075 millions.

Elle se décompose ainsi :

- capital : 8,406 millions.

- intérêts : 2,669 millions.

L'encours de la dette baisse régulièrement depuis 2014 (source : état de la dette annexé au compte administratif).



Il était de 113,6 millions au 31/12/2014 et de 107,3 millions au 31/12/2018 ; en 2018, l'encours a diminué de 500 K€ passant de 107,8 millions au 31/12/2017 à 107,3 millions.

3 EPARGNE ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Evolution de l'épargne depuis 2014

| Milliers € | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Recettes de gestion courante | 109 907 | 112 346 | 111 557 | 113 380 | 115 180 |
| - Dépenses de gestion courante | 93 721 | 93 519 | 94 770 | 94 567 | 93 571 |
| = EXCEDENT BRUT COURANT | 16 186 | 18 827 | 16 787 | 18 813 | 21 609 |
| + Solde opérations exceptionnelles et financières hors dette | -692 | -1 550 | 1 649 | -2 815 | 1 736 |
| = EPARGNE DE GESTION | 15 494 | 17 277 | 18 436 | 15 998 | 23 345 |
| - Intérêts | 3 160 | 3 125 | 2 744 | 2 600 | 2 403 |
| = EPARGNE BRUTE (ou capacité d'autofinancement brute : CAF brute) | 12 334 | 14 152 | 15 692 | 13 398 | 20 942 |
| - Capital | 8 059 | 8 337 | 8 370 | 8 233 | 8 405 |
| = EPARGNE NETTE (ou capacité d'autofinancement nette : CAF nette) | 4 275 | 5 815 | 7 322 | 5 165 | 12 537 |

L'excédent brut courant et l'épargne brute progressent fortement du fait de la hausse de 2 millions des recettes, du solde largement positif des opérations exceptionnelles et financières et de la baisse de 1 million, des dépenses de gestion courante.

L'épargne brute passe de 13,4 millions à 20,9 millions et l'épargne nette s'élève à 12,5 millions.

La forte hausse de l'épargne brute et la diminution de l'encours de la dette au 31/12/2018 expliquent la baisse du ratio de solvabilité, égal au rapport : encours de la dette/épargnebrute, qui fin 2018, est en deçà de 6 années :

| Milliers € | 2017 | 2018 |
|---|------------|------------|
| Encours de la dette au 31.12 (source état de la dette annexé au compte administratif) | 107 806 | 107 300 |
| Epargne brute | 13 398 | 20 942 |
| ENCOURS au 31.12 / EPARGNE BRUTE (en années) | 8,0 | 5,1 |

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité de la dette en stock, si l'intégralité de l'épargne brute y était consacrée.

Pour apprécier la situation de solvabilité de la commune il convient de se référer aux 3 zones déterminées pour ce ratio :

- * zone verte, « vertueuse » : inférieure à 8 ans;
- * zone orange, « endettement limite » : de 8 à 14 ans, surtout à partir de 12 ans;
- * zone rouge, « critique » (surendettement) : à partir de 15 ans.

Fin 2018, ce ratio se situe à nouveau en zone verte. Il faut remonter en 2005 pour retrouver une valeur pour ce ratio inférieure à 6 années : en 2005, ce ratio était de 5 années.

Rappelons que La loi de programmation des finances publiques pour la période 2018/2022, fixe à 12 années la limite de ce ratio d'endettement, pour les communes et les intercommunalités.

4 FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Les sources de financement de l'investissement se répartissent ainsi :

| Milliers € | 2018 | % |
|---|---------------|---------------|
| Financement des investissements | 36 114 | |
| <i>Epargne nette</i> | 12 537 | 34,72% |
| <i>Ressources propres d'inv. (RPI)</i> | 11 925 | 33,02% |
| FCTVA | 2 639 | 7,31% |
| Produits des cessions | 450 | 1,25% |
| Remboursement avances, taxes urbanisme | 8 836 | 24,47% |
| <i>Fonds affectés (amendes...)</i> | 1 650 | 4,57% |
| <i>Subventions</i> | 2 102 | 5,82% |
| <i>Emprunt</i> | 7 900 | 21,88% |

En 2018, l'épargne dégagée sur le fonctionnement et les recettes propres d'investissement (y compris les cessions foncières), ont permis de financer à près de 68 %, les dépenses d'investissement hors dette.

5 RATIOS

Le calcul des 10 ratios obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants est effectué à partir des éléments issus du compte administratif 2018 et sur la base de la population DGF 2018, soit 78 966 habitants.

Les références de la strate proviennent de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et sont issues des comptes de gestion 2016 pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants.

| | Béziers | Références strate |
|---|------------|-------------------|
| 1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population | 1 221,43 € | 1 361,00 € |
| 2 - Produit des impositions directes / Population | 647,72 € | 661,00 € |
| 3 - Recettes réelles de fonctionnement / Population | 1 494,86 € | 1 553,00 € |
| 4 - Dépenses d'équipement brut / Population | 256,02 € | 267,00 € |
| 5 - Encours de la dette / Population | 1 358,81 € | 1 457,00 € |
| 6 - Dotation globale de fonctionnement / Population | 238,02 € | 222,00 € |
| 7 - Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement | 62,76% | 59,80% |
| 8 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement | 88,83% | 96,30% |
| 9 - Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement | 17,13% | 17,20% |
| 10 - Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement | 90,90% | 93,80% |

6 RÉSULTAT ET SOLDE DE CLÔTURE

| Fonctionnement (milliers d'€) | 2018 |
|--|---------|
| Dépenses réalisées (B) | 102 980 |
| Recettes réalisées (A) | 120 175 |
| Résultat de l'exercice (A - B) | 17 195 |
| Excédent antérieur reporté (C) | 2 043 |
| Résultat cumulé à affecter (A - B + C) | 19 238 |

Le résultat cumulé de fonctionnement de 19,238 millions doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de l'investissement (réalisé 2018 et solde des restes à réaliser ou reports) : l'affectation du résultat fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

| Investissement (milliers d'€) | 2018 | | |
|--|-------------|---|-------|
| Dépenses réalisées (B) | 51 331 | | |
| Recettes réalisées (A) | 47 632 | | |
| Résultat de l'exercice (A - B) | -3 699 | Restes à réaliser Dépenses (F) | 2 932 |
| Solde antérieur reporté (C) | -7 609 | Restes à réaliser Recettes (E) | 2 179 |
| Solde cumulé (A - B + C) = Besoin de financement 2018 | -11 308 | Solde (E - F) | -753 |

Le solde global d'investissement 2018 est égal à la somme du solde cumulé d'investissement (- 11 308) et de celui des restes à réaliser(- 753), soit à :
- 12,061 millions.

Il correspond au besoin de financement devant être couvert par le résultat de fonctionnement à affecter.

Le résultat de clôture de l'exercice calculé à partir des dépenses et recettes réalisées en Fonctionnement et Investissement, est positif et égal à : $19\,238 - 11\,308 = 7,930$ millions.
Il est conforme à celui du compte de gestion.

II - BUDGETS ANNEXES

1 BUDGET ANNEXE « CONGRES »

Rappelons qu'en 2018, ce budget annexe ne retrace que les opérations financières relatives à l'activité « Congrès » : le service Prestations événementielles a été rattaché au Budget Principal.

En 2018, en fonctionnement les réalisations sont les suivantes :

- recettes : 505 382 €

- dépenses : 434 914 €

La participation du budget principal à ce budget annexe s' est élevée à 225 000 €.

BEZIERS CONGRES

| Dépenses de Fonctionnement | 2018 |
|-----------------------------|------------------|
| Charges à caractère général | 237 961 € |
| Charges de personnel | 181 528 € |
| Charges de gestion courante | 368 € |
| Charges financières | 5 375 € |
| Charges exceptionnelles | 49 € |
| Opérations d'ordre | 9 634 € |
| Total | 434 914 € |

| | |
|----------------------------------|-----------------|
| Déficit antérieur reporté | 46 768 € |
|----------------------------------|-----------------|

| Recettes de Fonctionnement | 2018 |
|---|------------------|
| Produits du domaine et des services | 165 246 € |
| Produits divers de gestion courante | 335 291 € |
| Produits exceptionnels et atténuations de charges | 4 846 € |
| Opérations d'ordre | 0 € |
| Total | 505 382 € |

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| Résultat fonctionnement | 70 469 € |
|--------------------------------|-----------------|

| | |
|---|-----------------|
| Résultat de clôture fonctionnement | 23 700 € |
|---|-----------------|

| Dépenses d'Investissement | 2018 |
|-----------------------------|-----------------|
| Emprunts | 46 566 € |
| Immobilisations corporelles | 1 228 € |
| Immobilisations en cours | 8 000 € |
| Total | 55 794 € |

| Recettes d'Investissement | 2018 |
|---------------------------------------|----------------|
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 0 € |
| Opérations d'ordre | 9 634 € |
| Total | 9 634 € |

| | |
|-------------------------------|------------------|
| Solde d'investissement | -46 161 € |
|-------------------------------|------------------|

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| Solde antérieur reporté | 34 911 € |
|--------------------------------|-----------------|

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Solde clôture Investissement | -11 250 € |
|-------------------------------------|------------------|

Le résultat global de clôture pour ce budget est de : (23 700 € - 11 250 €), soit 12 450 €. Après prise en compte du besoin de financemnt des reports (-10 518 €), le résultat net est de : 1 932 €.

2 BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

Ce budget annexe à caractère industriel et commercial, assujetti à la TVA relève de l'instruction comptable M4.

Il retrace les activités de gestion des parkings de structure Jean Jaurès, Halles 2, confiées à un prestataire mandataire de la collectivité, depuis le 1^{er} janvier ainsi que Halles 1 depuis, le 1^{er} juillet 2017(fin de la DSP précédente , et ce jusqu'au 31 décembre 2018.

Ce budget a été clôturé au 31/12/2018, la nouvelle DSP entrant en vigueur.

BUDGET PARKINGS

| Dépenses de Fonctionnement | 2018 | Dépenses d'Investissement | 2018 |
|-----------------------------|------------------|---------------------------|--------------------|
| Charges à caractère général | 655 481 € | Immobilisations en cours | 1 591 239 € |
| Charges de gestion courante | 0 € | Opérations d'ordre | 0 € |
| Opérations d'ordre | 155 880 € | Total | 1 591 239 € |
| Total | 811 360 € | | |

| | |
|--------------------------|------------|
| Restes à réaliser | 0 € |
|--------------------------|------------|

| Recettes de Fonctionnement | 2018 | Recettes d'Investissement | 2018 |
|-------------------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|
| Produits du domaine et des services | 1 021 488 € | Reserves | 296 421 € |
| Total | 1 021 488 € | Emprunts | 1 220 000 € |
| | | Remboursement travaux | 31 200 € |
| | | Opérations d'ordre | 155 880 € |
| | | Total | 1 703 500 € |

| | | | |
|-----------------------------------|-----------|-------------------------------------|-----------|
| Résultat de fonctionnement | 210 128 € | Solde clôture Investissement | 112 261 € |
|-----------------------------------|-----------|-------------------------------------|-----------|

| | | | |
|-----------------------------------|-----|--------------------------------|-----------|
| Excédent antérieur reporté | 0 € | Solde antérieur reporté | -55 330 € |
|-----------------------------------|-----|--------------------------------|-----------|

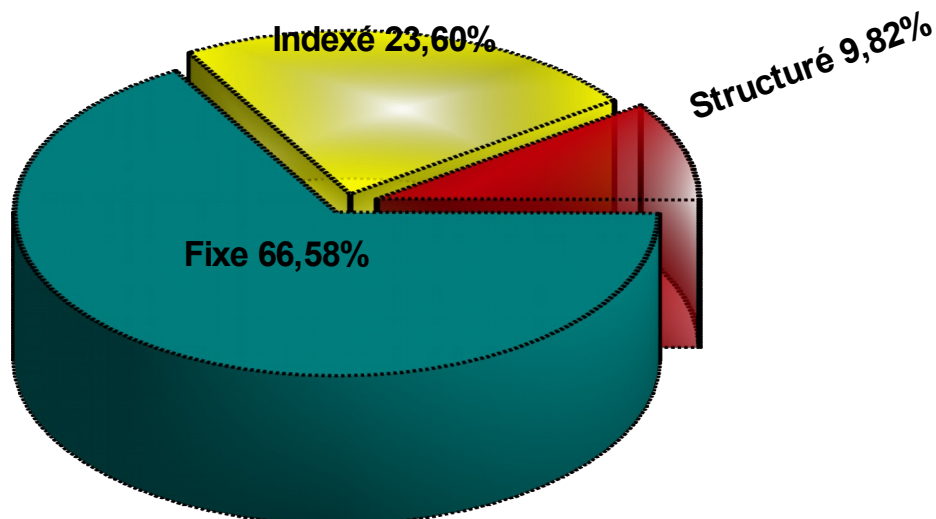
| | | | |
|----------------------------|-----------|-------------------------------------|----------|
| Résultat de clôture | 210 128 € | Solde clôture Investissement | 56 931 € |
|----------------------------|-----------|-------------------------------------|----------|

L'excédent de fonctionnement de clôture soit 210 128 € sera repris au Budget Principal 2019 dans le cadre de la décision modificative n° 1 et le solde d'investissement de 56 931 € sera déduit du besoin de financement global du Budget principal à inscrire en décision modificative n° 1, sur la ligne 001 dépense.

Annexe Dette

A l'exception de 4 prêts affectés au Budget annexe Béziers événements, pour un encours de 130 410 €, tous les autres remboursements de prêts, relèvent du Budget Principal.

Structure de la dette



Avec le flux 2018 (7,9M€) souscrit à taux fixe, l'encours reste sécurisé et le risque de taux maîtrisé.

Le taux fixe est toujours majoritaire avec 66,58 % de l'encours.
La part variable composée d'index classiques (euribor, TAG, livret A) est de 23,60 % .

La ville ne possède plus qu'un seul prêt structuré représentant moins de 10 % de l'encours (9,82%). Cet emprunt est partiellement sécurisé par la voie dérogatoire du fonds de soutien.

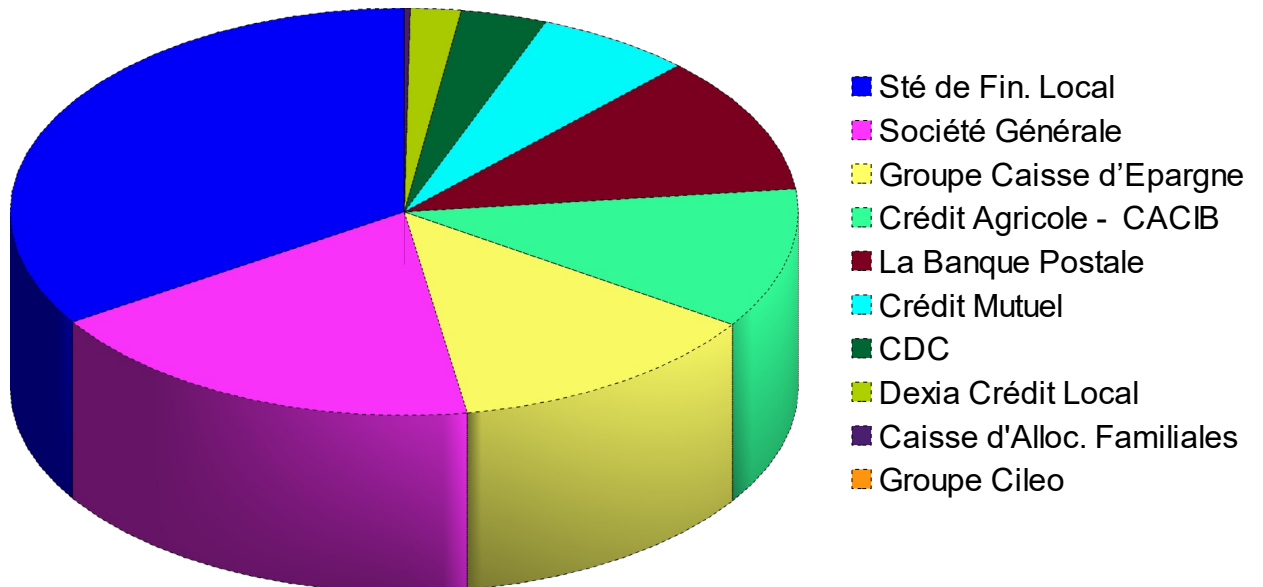
Le contexte de taux favorable (taux proches de 0 voire négatifs) nous permet de réaliser des économies et de baisser le taux moyen de la dette à 2,48 %.

La dette de la ville est désormais positionnée à plus de 90 % en A1 (69 % début 2014) dans la charte Gissler et sans prêt hors charte.

Répartition par prêteurs

Les partenariats sont toujours très diversifiés :
La SFIL (Société de Financement Local) est encore très présente dans l'encours de la ville (34,10%), en partie liée aux renégociations effectuées pour sécuriser deux anciens prêts structurés.

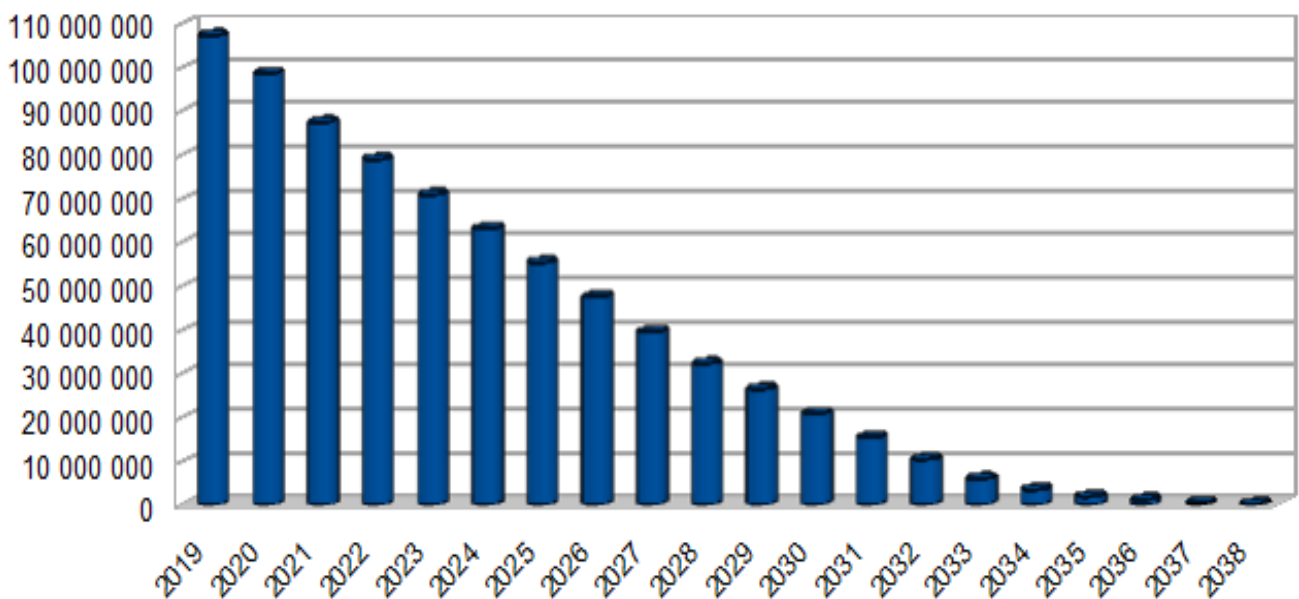
La Société Générale conserve un part significative avec 18 % de l'encours.
 Le reste de l'encours est réparti essentiellement entre le groupe Crédit Agricole (11,13%), le groupe Caisse d'Épargne (13,11 %), la Banque Postale(10,96%), le Crédit Mutuel (6,38%), la Caisse des dépôts et consignations (3,54%) et Dexia Crédit Local (2,08%).



Profil d'extinction

Ce plan d'extinction fait l'objet d'une actualisation annuelle intégrant les nouveaux emprunts souscrits.

Encours au 1^{er} janvier N



L'encours de dette qui est de 107,3 millions au 31/12/2018 (montant du capital à rembourser pour la totalité des emprunts contractés par la ville à ce jour) s'éteindra en 2038. Il diminue de 500,9 K€ par rapport au CA 2017.
Sur les prochaines années le capital à rembourser devrait rester proche de 8,4 millions d'euros.